



# APeVAL infos

Numéro 32 — Mai 2016

Chères et chers membres,

## Dans ce numéro :

Mot du comité	1
Procès-verbal de l'assemblée générale 2016	2-4

Le procès verbal complet est disponible sur notre site, [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch)

En novembre dernier, l'APeVAL, en collaboration avec l'AVC et le SPCV, a présenté à l'assemblée des délégués FMEP une résolution s'opposant aux mesures d'économies salariales ; celle-ci a été validée à l'unanimité des délégués présents. Le résultat de cette démarche a été positif puisque, suite à une séance réunissant la FMEP et le Conseil d'Etat en mars dernier, celui-ci a décidé de ne pas reconduire le coefficient 0.6 pour 2017. La FMEP est satisfaite d'avoir été entendue, mais demande néanmoins au Conseil d'Etat d'évaluer toutes les conséquences présentes et futures des récentes mesures prises à l'égard du personnel, en termes de pertes d'emploi ou d'impacts sur la caisse de retraite. Enfin, la FMEP et notre association combattront toutes mesures purement conjoncturelles qui pourraient encore intervenir et lutteront pour récupérer le 0.4% perdu.

Nous comptons sur votre engagement et votre détermination à nous appuyer dans nos démarches.

Votre Comité Apeval



## Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2016

Ouverture de l'assemblée à 18 h 15 par les salutations de la présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membres en fin d'année 2015, sur le site internet de l'APeVAL et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal APeVAL-INFO No 31/2016. L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Ouverture de l'assemblée et salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2015
3. Rapport d'activités de la présidence
4. Caisse de pension CPVAL
5. Politique salariale et Examen des tâches et des structures (ETS)
6. Comptes 2015 et rapport de vérification
7. Approbation des comptes et décharge
8. Budget 2016, cotisations

### 1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 mars 2015

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Info ainsi que sur le site internet de l'association [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch). Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteure et traducteur, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf.

Comme d'habitude deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Monsieur Jean-Pierre Gaillard pour la partie droite de la salle et Monsieur Charly Dubuis pour la partie gauche.

### 3. Rapport d'activités de la Présidence

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

#### POLITIQUE SALARIALE 2016

En automne dernier, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un budget 2016 équilibré qui laissait ressortir un excédent de revenus et un excédent de financement, excédents qui ont servis à amortir les découverts des exercices 2013 et 2014. Ce budget a été déterminé par le choix des priorités du Conseil d'Etat et pour ce faire, celui-ci a décidé de procéder à des réductions de dépenses. Il l'a fait, entre autres, dans les domaines des routes, de l'aide sociale. mais surtout, le Conseil d'Etat l'a fait – ce qui nous touche

tous au premier plan – dans le domaine des ressources humaines.

C'est dans ce domaine qu'ont été décidées deux mesures :

- ◆ La première – elle n'est pas nouvelle – a été la reconduction du principe de non-crédation de postes administratifs pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. Je rappelais pourtant, l'année dernière encore lors de cette assemblée que, selon les sondages de satisfaction du personnel, les points les plus critiques étaient la charge de travail et le stress, points que cette mesure ne permettra manifestement pas d'améliorer, bien au contraire.
- ◆ La seconde mesure est, elle, par contre, nouvelle. Elle est aussi la plus importante et la plus inégalitaire, et, à ce titre, elle a été combattue par le Comité, ainsi que par les organes de la FMEP. Il s'agit de l'application du coefficient 0.6 (au lieu de 1) au barème des primes de performance, à celui des augmentations progressives liées à la prestation des employés d'Etat et aux parts d'expérience des enseignants. Alors on nous a dit : « *cette mesure va permettre d'économiser 6.6 millions de francs à l'Etat* ».... Peut-être. Mais le Conseil d'Etat a surtout refusé de voir que cette mesure crée des inégalités au sein même de la fonction publique et pénalise fortement les meilleurs et plus anciens em-

ployés de l'Administration cantonale. En effet, ce sont les plus fidèles collaboratrices et collaborateurs qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 en perdant plusieurs centaines de francs de revenus. En clair, cela revient à dire que mieux nous travaillons moins on nous rémunère. Vous conviendrez qu'il y a de meilleurs moyens pour motiver des employés dont le Conseil d'Etat salue, pourtant, régulièrement la qualité du travail et de l'engagement.

Bon, apparemment, on pourrait ne pas en rester là, puisque la prochaine étape pourrait consister à supprimer purement et simplement le principe même de la prime de performance dans l'administration – quant à faire, ne faisons pas dans le détail – c'est en tout cas ce que demande une motion déposée par un groupe de Parlementaires. Mais c'est formidable, continuons de travailler plus, nos efforts ne seront justement pas récompensés !

#### RESOLUTION VOTEE EN ASSEMBLEE DES DELEGUES FMEP

En novembre dernier, lors de l'assemblée des délégués de la FMEP, l'APeVAL, l'AVC et le SPCV ont soumis aux délégués une résolution contre les mesures d'économies salariales en précisant que si les

comptes de l'Etat sont en négatif, la raison n'est pas celle d'une fonction publique surdimensionnée et trop payée et qu'il n'est donc pas concevable d'en faire supporter les conséquences à certains employés.

A l'unanimité, les délégués FMPEP ont validé les quatre points suivants :

- ◆ Premièrement, ils ont refusé ces mesures d'économies salariales inégalitaires et discriminatoires sur le dos de certains membres du personnel pour équilibrer le budget de l'Etat ;
- ◆ Deuxièmement, ils se sont opposés à toutes mesures inégalitaires pour ses membres ;
- ◆ Troisièmement, ils ont demandé que les mesures prises soient analysées chaque année avant l'élaboration du budget et non de les inclure automatiquement ;
- ◆ Et quatrièmement, ils ont exigé que, si la mesure est tout de même appliquée, le coefficient soit rattrapé dès que possible, dans les mêmes proportions, soit à 1.4 au lieu de 1.

La FMPEP a transmis cette résolution au Conseil d'Etat à fin décembre 2015, après l'acceptation du budget 2016 par le Grand Conseil.

Quelques jours plus tard, les résultats de l'étude BAKBASEL, demandée par le Conseil d'Etat, sont présentés. Il en ressort que l'administration cantonale est, sur de nombreux points sous-dotée en comparaison avec les cantons suisses, de même qu'avec les cantons similaires. Nous devons donc constater que nous effectuons notre travail dans l'administration avec moins de ressources et de moyens que dans les autres cantons, d'où l'augmentation des problèmes liés à la charge de travail et au stress qui ressortent d'ailleurs des enquêtes de satisfaction. Et donc, dans ce contexte, notre employeur décide de nous pénaliser en diminuant notre pouvoir d'achat. Cela voudrait-il dire qu'une fonction publique fit et économe ne mérite pas son salaire ?

Le Conseil d'Etat a répondu à ces questions en se cachant derrière les exigences du Parlement et en précisant vouloir éviter de proposer à celui-ci des modifications législatives tou-

chant les traitements, modifications qui auraient permis d'affaiblir de manière importante et durable les conditions de travail des employés d'Etat.

Alors oui ! Selon notre employeur, nous devrions lui dire merci pour ces mesures d'économie. Et vu la situation actuelle et les prévisions futures, il semble que nous aurons encore souvent l'occasion de dire merci...

## ETS 2

Au début 2014, l'Etat du Valais a lancé un audit des tâches et du personnel des institutions paraétatiques et des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), baptisé ETS 2. Le projet consiste à formuler des propositions de mesures d'économies à l'intention du Conseil d'Etat.

Les services de l'Etat et les institutions subventionnées ont été invités à proposer des mesures concrètes. Une méthode, une organisation et des instruments ont été mis en place pour accompagner la démarche. Ces informations nous ont été transmises en février 2015. Depuis cette date, plusieurs mesures d'économies ont déjà été entreprises et de plus, il appert que notre fonction publique est trop FIT ! Cherchez l'erreur !

Je ne vais pas entrer dans plus de détails sur ETS 2 ; Marylène Volpi Fournier traitera de ce sujet tout à l'heure.

## PARTENARIAT CONSEIL D'ETAT - FMPEP - SYNDICATS EXTÉRIEURS

Comme je vous le disais l'année dernière, certains syndicats ont demandé au Conseil d'Etat d'être reconnus comme partenaires, au même titre que la FMPEP. Cette demande a été acceptée et, il y a quelques mois, une convention a été signée entre le Conseil d'Etat, la FMPEP et trois autres syndicats, soit les Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais -SCIV-, le Syndicat des services publics -SSP- et SYNA Région Oberwallis. La FMPEP a été désignée coordinatrice pour tous les syndicats signataires auprès du Conseil d'Etat.

A fin décembre 2015, un mandat de prestations a été signé entre la

FMPEP et le Conseil d'Etat traitant de la collaboration future.

Je vous rappelle que notre association n'est pas un syndicat, mais bien une association professionnelle proche de ses membres.

Mais comme vous avez pu le constater dans la presse et les différentes informations reçues du Conseil d'Etat, nous ne sommes pas au bout de nos peines, de loin pas. En effet, le pire peut encore venir et il pourra venir très rapidement ; cela dépendra notamment des mesures concrètes décidées dans le cadre d'ETS 2 et des prochains votes soumis au Grand Conseil. Alors il faut vraiment nous serrer les coudes et lutter ensemble pour conserver des conditions de travail acceptables et supportables.

## SORTIE ANNUELLE

Plus réjouissant, j'en viens à la traditionnelle sortie annuelle, qui s'est déroulée le samedi 12 septembre 2015, et où François Bétrisey nous a organisé une sortie à Interlaken et plus particulièrement au restaurant panoramique au Harder Kulm « Top of Interlaken ». Comme chaque année et pour la 42<sup>e</sup> fois, cette sortie a été très appréciée. Un grand merci à François pour son engagement et son dynamisme.

## COLLECTE DE NOËL

Le Comité de l'APeVal a dédié son action de Noël à la Ligue valaisanne contre le cancer, organisation neutre, sans but lucratif qui soutient dans toute la mesure du possible les personnes atteintes par cette maladie, ainsi que leurs proches en cas d'impasse financière. Les objectifs et les missions ont été présentés dans l'APeVal Info No 30 de décembre 2015.

Grâce à votre générosité, le Comité pourra remettre un chèque de 9'000.00 francs à la Ligue valaisanne contre le cancer. Un grand merci à vous toutes et tous pour votre soutien et votre générosité.

## NEWSLETTER APEVAL

Et, comme chaque année, je vous rappelle notre Newsletter APEVAL ! Inscrivez-vous directement sur notre

site internet pour être toujours à la pointe de l'information !

Pour conclure, au nom du comité et en mon nom personnel, je remercie toutes les personnes qui fournissent leur contribution au bon fonctionnement de l'Association.

Le vice-président, Monsieur Albert Stalder remercie la présidente pour son rapport et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

#### 4. CPVAL - Perspectives et enjeux

La présidente passe la parole à M. Patrice Vernier, directeur de la CPVAL.

La situation financière actuelle est saine. La progression au niveau du taux de couverture est meilleure que les perspectives. La Caisse a atteint un taux de couverture de 80 % alors que cet objectif est fixé selon la LPP à 2051 au plus tard. L'indicateur de la performance de la fortune est au vert avec 5,2%. Par contre les perspectives du futur sont nettement moins bonnes. La Caisse s'appuie actuellement sur le tableau VZ2005 pour calculer le taux de conversion alors que le tableau VZ2010 est déjà nettement plus pessimiste et que les taux de VZ2015 s'annoncent encore plus bas.

La présentation de Monsieur Vernier peut être téléchargée sur notre site [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch) sous la rubrique NEWS.

La présidente remercie Monsieur Patrice Vernier pour son intervention et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions de la part des membres.

#### 5. FMEP - Politique salariale et examen des tâches et des structures (ETS)

La présidente passe la parole à Mme Marylène Volpi Fournier, présidente de la FMEP

En janvier, le Conseil d'Etat valaisan a présenté les conclusions d'un nouveau rapport de l'institut BAK Basel qui constatait une nette sous-dotation en personnel dans l'administration cantonale. Par rapport à la moyenne

suisse et aux cantons comparables, le Valais dispose de 15 % de collaborateurs en moins dans son administration centrale, police comprise.

ETS 1 a déjà permis d'économiser 60 millions, mais le Conseil d'Etat voulait encore plus. Parvenu au terme d'ETS 2, le Gouvernement a retenu une liste de 210 mesures, représentant un potentiel de 90 millions de francs d'ici 2019. Grâce à l'amélioration des prévisions en matière de recettes fiscales (+20 millions) ainsi qu'aux recettes générées par la restructuration du capital-actions de la BCVs (+ 10 millions), L'objectifs initial de 120 millions de francs de moyens financiers à dégager est atteint.

Le coefficient de 0,6 % appliqué sur les primes de performance et sur les augmentations a permis d'économiser 6,5 millions. Quand on sait que des amortissements de 166 millions ont été faits sur les exercices de 2013 et 2014, on peut que constater qu'il n'y avait pas d'urgence à appliquer ce coefficient qui sera abandonné dès janvier 2017. Les différents communiqués de presse peuvent être téléchargés sur notre site [www.apeval.ch](http://www.apeval.ch).

Les conséquences sont nombreuses et affectent les conditions de travail, les conditions salariales et à terme aussi la Caisse de pension comme Monsieur Vernier vient de nous le démontrer.

La présidente remercie Madame Volpi Fournier pour son intervention et ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions de la part des membres.

#### 6. Comptes 2015 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2015 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montaient à Fr. 93'000.00. Le montant total s'est élevé à Fr. 94'433.10 contre Fr. 81'556.95 de dépenses. Le bénéfice de l'année 2015 se monte à Fr. 12'876.15. La fortune de l'association au 31.12.2015 est de Fr. 297'467.50.

Monsieur Stéphane Van Boxem, réviseur, donne lecture du rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

#### 7. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes, ainsi qu'aux deux vérificateurs de comptes pour leur précieuse collaboration.

#### 8. Budget 2016, cotisations

Le budget 2016 est également présenté par M. Bonvin.

<b>Recettes :</b>	<b>Fr.</b>	<b>94'000.-</b>
<b>Dépenses :</b>	<b>Fr.</b>	<b>91'000.-</b>
<b>Résultat :</b>	<b>Fr.</b>	<b>3'000.-</b>

Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### 9. Divers

La parole n'est pas demandée.

#### Clôture

Ariane Praz remercie les participants pour leur soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.

Sion, le 31 mars 2016

**Pour l'APeVAL**

**La secrétaire : C. Métrailler**